



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 10 JANVIER 2024 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 10 janvier 2024 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Denis Lemoyne

Est également présente :

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 1.

24-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

24-01-002 LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 13 et 20 décembre 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les procès-verbaux des séances extraordinaires suivantes tels que rédigés :

- Séance extraordinaire du 13 décembre 2023 à 19 h
- Séance extraordinaire du 13 décembre 2023 à 19 h 30
- Séance extraordinaire du 20 décembre 2023



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire suivante tel que modifié :

- **Séance ordinaire du 13 décembre 2023 à 20 h**

**Ajout de la mention suivante en conclusion de la résolution 23-12-313
« Octroi du contrat de l'appel d'offres LSQ-2023-06 pour l'entretien ménager
des bureaux administratifs » :**

**« D'AUTORISER la directrice générale ou en cas d'incapacité d'agir son
représentant légal à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'entretien
ménager 2024 à intervenir entre les deux parties. »**

24-01-003

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET
À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre
personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et
à l'essai, à savoir :

Kim Deschênes

Commis secrétaire - DG pour une période indéterminée
Commis secrétaire-réceptionniste 21

Manon Mongeau

Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire..... pour une période indéterminée

Rija Randriambololona

Opérateur-concierge.....(1^{er} au 23), 28 et 29

David Paterson

Opérateur-concierge.....1^{er}, (3 au 9), (10 au 16), (24 au 30)

Roger Patrice

Journalier et opérateur de machinerie.....(1^{er} au 30)

Laura Constantin

Préposée au bar/restaurant/quilles.....(1^{er} au 3), 7, 8, 10, 11, (14 au 18) et 21

Carole Corriveau

Préposée au bar/restaurant/quilles.....1^{er}, 2, (7 au 9), 14, 21 et 22

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par
M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du
personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

24-01-004

NOMINATION DE MADAME NATHALIE CHOUINARD À TITRE DE TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorier au sein de la Ville sera vacant à partir du
5 avril 2024 suite au départ de celui-ci et que pour répondre aux besoins de la
municipalité, il y a lieu de pourvoir ce poste ;

CONSIDÉRANT Mme Nathalie Chouinard a signifié son intérêt pour ce poste et
que le comité de sélection a retenu sa candidature ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT l'expérience et les connaissances acquises par Mme Chouinard depuis plusieurs années au sein des divers services de la Ville et qu'elle possède les compétences requises pour occuper ledit poste ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Nathalie Chouinard à titre d'employée à l'essai au poste de trésorière de la Ville de Lebel-sur-Quévillon à compter du 5 avril 2024, et ce, pour une période d'essai de 6 mois, à raison de 32,5 heures par semaine selon les conditions salariales annuelles de 70 000 \$ avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

24-01-005

DÉMISSION DE M. ROGER PATRICE À TITRE D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU POSTE DE JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Patrice a avisé la direction générale qu'il quittait ses fonctions à titre d'employé temporaire au poste de journalier et opérateur de machinerie au Service des travaux publics à compter du 28 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de M. Roger Patrice à titre d'employé temporaire de la Ville et de le remercier pour les services rendus au cours des dernières années.

24-01-006

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023 TOTALISANT 784 702,63 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de décembre 2023 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21992 à 21994 inclusivement

Pour la somme de : 12 176,44 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 505607 à 505709 inclusivement

Pour la somme de : 277 111,42 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 7314 à 7370 inclusivement

Pour la somme de : 252 001,86 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Bordereau des salaires

Salaires semaines 48 à 52 inclusivement

Pour la somme de : 243 412,91 \$

Grand total : 784 702,63 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de décembre 2023 totalisant 784 702,63 \$.

24-01-007

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 décembre 2023.

24-01-008

AUTORISATION DE PAIEMENT À AVENSYS SOLUTIONS POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE MONITEUR DE SURVEILLANCE DES STATIONS DE POMPAGE SANITAIRE - 12 175 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-11-277, la Ville de Lebel-sur-Quévillon autorisait l'achat d'un système de surveillance des stations de pompage sanitaire du boulevard Quévillon et de la rue des Merisiers auprès d'Avensys Solutions au montant de 12 175 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Avensys Solutions nous a fait parvenir la facture PSIA109824 pour l'achat d'un système de moniteur de surveillance des stations de pompage sanitaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 175 \$ avant taxes à Avensys Solutions pour l'achat d'un système de moniteur de surveillance des stations de pompage sanitaire.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-01-009

AUTORISATION DE LOCATION D'UN CAMION 10 ROUES AUPRÈS DE CAMIONS DENIS LEFEBVRE POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2024 – 8 000 \$ PAR MOIS

CONSIDÉRANT QUE le camion de déneigement de la Ville a eu un accident, qu'il doit être réparé et ne sera pas disponible pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a effectué plusieurs recherches et demandes de prix auprès de différents fournisseurs ;

CONSIDÉRANT la proposition de Camions Denis Lefebvre pour un contrat de location de 4 mois minimum pour un camion 10 roues de déneigement pour la somme de 8 000 \$/mois avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la location d'un camion 10 roues de déneigement pour le Service des travaux publics auprès de Camions Denis Lefebvre pour une période de 4 mois, à raison de 8 000 \$/mois avant taxes.

24-01-010

AUTORISATION DE PAIEMENT AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC COTISATION ANNUELLE - 11 397,38 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la convention d'affiliation intervenue le 12 janvier 1995 entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (CRSBPATNDQ) et la municipalité de Lebel-sur-Quévillon établit le montant de la cotisation annuelle de base requise selon le décret déterminant la population officielle de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le CRSBPATNDQ fournit également le support technique pour les trois (3) appareils de la bibliothèque ainsi que le renouvellement des licences antivirus de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 11 397,38 \$ avant taxes à Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec cotisation annuelle.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-01-011

AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN ALARIE ÉLECTRIQUE POUR LA FINALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES HUIT NOUVEAUX TERRAINS ET DES DEUX PRÊTS-À-CAMPER AU CAMPING MUNICIPAL – 40 000 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2021, Alain Alarie Électrique inc. nous a fait parvenir une soumission pour les travaux d'aménagement de huit nouveaux terrains et de deux prêts-à-camper ;

CONSIDÉRANT QU'Alain Alarie électrique nous a fait parvenir la facture # 04040, pour la finalisation des travaux d'aménagement de ces terrains au camping municipal ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 40 000 \$ avant taxes à Alain Alarie électrique pour la finalisation des travaux d'aménagement des huit nouveaux terrains et des deux prêts-à-camper au camping municipal.

24-01-012

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS D'INITIATION À LA PÊCHE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de tenir des activités dans le cadre des journées de la Fête de la pêche en juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour l'organisation de la journée d'activité a été conclue avec les agents de protection de la faune du bureau local ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à présenter une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme d'aide pour l'organisation d'activités d'initiation à la pêche et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-01-013

OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION LSQ-2023-04 - FOURNITURE D'UNE PELLE HYDRAULIQUE POUR L'ENTRETIEN DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation LSQ-2023-04 pour la fourniture d'une pelle hydraulique pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) publié le 1^{er} novembre 2023 ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Label-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 16 novembre 2023, trois soumissionnaires ont répondu à notre demande soit :

EXCAVATION S. RIOUX

47, rue des Pins

Label-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

Marque et modèle : PC290LC-10 année 2013

Profondeur de creusage : 23.8 pieds et capacité du godet : 2.13 yd³

Taux horaire avec opérateur (avant taxes) 210 \$/h

Taux horaire sans opérateur (avant taxes) 170 \$/h

9136-4034 QUÉBEC INC.

79, rue des Épinettes

Label-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

Marque et modèle : PC290LC-10 année 2015

Profondeur de creusage : 23.8 pieds et capacité du godet : 2 v.c.

Taux horaire avec opérateur (avant taxes) 192,50 \$/h

Taux horaire sans opérateur (avant taxes) 160 \$/h

BÉTON FORTIN INC.

467, Route de l'aéroport

Amos (Québec) J9T 3A8

Marque et modèle : EB26 Caterpillar 328D année 2014

Profondeur de creusage : 24 pieds et capacité du godet : 2.5 verges

Taux horaire avec opérateur (avant taxes) 254 \$/h

Taux horaire sans opérateur (avant taxes) 188 \$/h

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation S. Rioux, le contrat de l'appel d'offres sur invitation LSQ-2023-04 pour la fourniture d'une pelle hydraulique pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à compter du 1^{er} février 2024.

24-01-014

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) POUR L'ACCUEIL DE L'EXPÉDITION PREMIÈRES NATIONS

CONSIDÉRANT QUE du 27 janvier au 10 février 2024, se tiendra la 2^e Édition de l'Expédition Premières Nations, qui est un parcours de 3 250 km en motoneige, à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette édition, un arrêt est planifié à Label-sur-Quévillon le 31 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande un soutien pour accueillir et héberger les participants lors de leur passage et qu'il faut prévoir un groupe de 80 personnes ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE cette activité offre une belle visibilité pour Lebel-sur-Quévillon tout en favorisant le rayonnement de la collaboration entre les différents peuples ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est fière d'accueillir un événement de cette envergure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale ou le directeur général adjoint, à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC) pour l'accueil de l'Expédition Premières Nations qui se tiendra le 31 janvier 2024 et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-01-015

MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE COMITÉ 5000 ET AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE - 51 500 \$

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente de service pour le développement économique local avec l'OBNL Comité 5000 a été autorisé par la résolution 23-05-124 par lequel la Ville assure une contribution financière annuelle de 100 000 \$, et ce, pour les années 2023-2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les modalités de paiement prévues à l'article 2 du protocole d'entente de service comme suit :

« ARTICLE 2 – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Sur émission de facture, la Ville effectuera, pour chaque année de la durée de l'entente, le paiement de la contribution financière en 2 (deux) versements aux dates suivantes :

- **1^{er} janvier-30 mai** : suite à l'émission de la facture ;
- **1^{er} juillet 30 novembre** : suite à l'émission de la facture et la réception d'une copie des états financiers. »

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 nous a fait parvenir la facture 2024-01 pour le versement de la première tranche de la contribution financière 2024, soit 51 500 \$ incluant l'indexation annuelle de 3 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire, ou en cas d'incapacité d'agir leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Ville l'avenant 401-135-120-02 ;

D'AUTORISER le premier versement de 51 500 \$ à titre de contribution financière au Comité 5000 pour les mois de janvier à juin 2024.



No de résolution

24-01-016

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un avis d'indexation a été publié dans la Gazette officielle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière augmentation de la rémunération et de l'allocation de dépenses des élus municipaux date de 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUGMENTER la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'année 2024:

DE 3,25 % pour les conseillers et conseillères, soit :

Rémunération de base	5 615 \$
Allocation non imposable	2 810 \$
	8 425 \$

DE 22,8 % pour le maire, soit :

Rémunération de base	33 400 \$
Allocation non imposable	16 700 \$
	50 100 \$

INSCRIPTION

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La greffière confirme avoir reçu des élus suivants :

M. Guy Lafrenière, maire
M. Denis Lemoyne, conseiller 1
Mme Linda Audet, conseillère 2
M. Pierre-Yves Baril, conseiller 3
M. Charles Goyer, conseiller 4
M. Marc Blain, conseiller 5
Mme Violaine Audet, conseillère 6

le formulaire dûment rempli « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » cadrant avec les exigences de l'article 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le dépôt des formulaires est donc effectué séance tenante et ceux-ci seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de décembre 2023.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de décembre 2023.

INSCRIPTION
DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de décembre 2023.

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Un citoyen présent dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Octroi du contrat de l'appel d'offres LSQ-2023-04
- Suivi dossier château d'eau
- Camions 10 roues

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

24-01-017

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

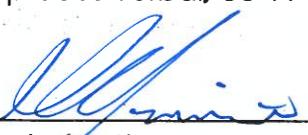
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

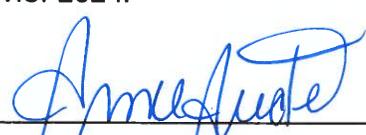
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 27.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-01-001 à 24-01-017 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11^e jour du mois de janvier 2024.


Guy Lafrenière, maire


Anne Audet, greffière

